

RCS : BASTIA  
Code greffe : 2002

Documents comptables

REGISTRE DU COMMERCE ET DES SOCIETES

**Le greffier du tribunal de commerce de BASTIA atteste l'exactitude des informations transmises ci-après**

Nature du document : Documents comptables (B-S)

Numéro de gestion : 1989 B 00258  
Numéro SIREN : 352 306 492  
Nom ou dénomination : SOCIETE OCULAIRE CORSE

Ce dépôt a été enregistré le 17/01/2018 sous le numéro de dépôt 151

Duplicata  
GREFFE DU  
TRIBUNAL DE COMMERCE  
DE BASTIA

SCP ME NICOLE CASANOVA  
PALAIS DE JUSTICE  
BP 345 20297 BASTIA CEDEX  
TEL 04 95 34 84 70  
FAX : 04 95 34 84 71

## RECEPISSE DE DEPOT

SOCIETE OCULAIRE CORSE  
20213 Sorbo-Ocagnano

V/REF :  
N/REF : 89 B 258 / 2018-B-151

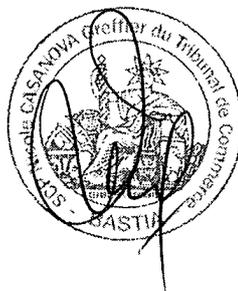
Le greffier du tribunal de commerce de Bastia certifie qu'il a reçu le 17/01/2018,  
les documents comptables prévus aux articles L 232-21 et suivants du code de commerce, de l'exercice clos le  
31/12/2016.

Concernant la société

SOCIETE OCULAIRE CORSE  
Société à responsabilité limitée  
20213 Sorbo-Ocagnano

Le dépôt a été enregistré sous le numéro 2018-B-151 le 17/01/2018  
R.C.S. BASTIA 352 306 492 (89 B 258)

Fait à BASTIA le 17/01/2018,  
LE GREFFIER



# OCULAIRE CORSE

Société A Responsabilité Limitée

Au capital de 7 622 Euros

Siège Social : Hameau Querciolo

20213 SORBO OCOGNANO

**COMPTES ANNUELS AU**

**31/12/2016**

Copie Certifiée Conforme à l'Original

La Gérance





## IMPOT SUR LES SOCIETES

Exercice ouvert le	01012016	et clos le	31122016	Régime simplifié d'imposition	X
Déclaration souscrite pour le résultat d'ensemble du groupe			Régime réel normal		
Si PME innovantes, cocher la case ci-contre			Si option pour le régime optionnel de taxation au tonnage, art. 209-0 B (entreprises de transport maritime), cocher la case		
Si vous êtes l'entreprise soumise à l'obligation de dépôt de la déclaration pays par pays n°2258-SD (article 223-I-1 quinquièmes C du CGI)			Si vous êtes une entreprise désignée pour le dépôt de la déclaration pays par pays n°2258-SD		
Si une autre entreprise a été désignée pour le dépôt de la déclaration pays par pays n°2258, indiquer le nom et la localisation					

### A IDENTIFICATION DE L'ENTREPRISE

Désignation de la société:			Adresse du siège social:		
SARL OCULAIRE CORSE			HAMEAU QUERCIOLO		
SIRET	3	5	2	3	0
	6	4	9	2	0
	0	0	0	1	3
Adresse du principal établissement:			Ancienne adresse en cas de changement:		
SIE BASTIA 1 RUE DES HORIZONS BLEUS 20402 BASTIA CEDEX 9					

### RÉGIME FISCAL DES GROUPES

Les entreprises placées sous le régime des groupes de sociétés doivent déposer cette déclaration en deux exemplaires (art 223 A à U du CGI)

Date d'entrée dans le groupe de la société déclarante

Pour les sociétés filiales, désignation, adresse du lieu d'imposition et n° identification de la société mère:

SIRET

### B ACTIVITE

Activités exercées

Si vous avez changé d'activité, cochez la case

### C RECAPITULATION DES ELEMENTS D'IMPOSITION (cf. notice de la déclaration n°2065)

1 Résultat fiscal	Bénéfice imposable à 33 1/3%	Bénéfice imposable à 15% et/ou 28%*	Déficit	490
2 Plus-values	PV à long terme imposables à 15%	Résultat net de la concession de licences d'exploitation de brevets à 15%	PV à long terme imposables à 19%	Autres PV imposables à 19%
			PV à long terme imposables à 0%	PV exonérées (art. 238 quinquièmes)
3 Abattements et exonérations notamment en faveur des entreprises nouvelles ou implantées en zones d'entreprises ou zones franches				
Entreprises nouvelles, art 44 sexies	<input type="checkbox"/>	Jeunes entreprises innovantes	<input type="checkbox"/>	Zones franches urbaines
				Pôle de compétitivité
Entreprises nouvelles, art 44 septies	<input type="checkbox"/>	Zone franche d'activité, art. 44 quaterdecies	<input type="checkbox"/>	Autres dispositifs
				Zone de restructuration de la défense art. 44 terdecies
Sociétés d'investissements immobiliers cotées	<input type="checkbox"/>	Bénéfice ou déficit exonéré (indiquer + ou - selon le cas)		Plus-values exonérées relevant du taux de 15 %

4 Option pour le crédit d'impôt outre-mer : dans le secteur productif, art. 244 quater W

dans le secteur du logement social, art. 244 quater X

### D IMPUTATIONS (cf. notice de la déclaration n°2065)

1. Au titre des revenus mobiliers de source française ou étrangère, ayant donné lieu à la délivrance d'un certificat de crédit d'impôt

2. Au titre des revenus auxquels est attaché, en vertu d'une convention fiscale conclue avec un Etat étranger, un territoire ou une collectivité territoriale d'Outre-Mer, un crédit d'impôt représentatif de l'impôt de cet Etat, territoire ou collectivité.

### E CONTRIBUTION ANNUELLE SUR LES REVENUS LOCATIFS (cf. notice de la déclaration n° 2065)

Recettes nettes soumises à la contribution 2,50%

**Vous devez obligatoirement déposer votre déclaration n°2065 par voie dématérialisée. Le non respect de cette obligation est sanctionné par l'application de la majoration de 0,2% prévue par l'article 1738 du code général des impôts. Vous trouverez toutes les informations utiles pour télédéclarer sur le site [www.impots.gouv.fr](http://www.impots.gouv.fr)**

Les notices des liasses fiscales sont désormais uniquement accessible sur le site [www.impots.gouv.fr](http://www.impots.gouv.fr) dans la rubrique Recherche de formulaires, numéros d'imprimés 2032 ou 2033, formulaires 2032-NOT ou 2033-NOT

Nom et adresse du professionnel de l'expertise comptable:	Nom et adresse du conseil:
G.E.C.I 2 Boulevard Paoli 20200 BASTIA Tél: 0495349320	Tél:
Nom et adresse du CGA ou du viseur conventionné:	Identité du déclarant:
N° d'agrément du CGA	Date: Lieu SORBO OCOGNANO
Tél:	Qualité et nom du signataire:
	Signature

\* Pour les entreprises avec un exercice ouvert à compter du 1er janvier 2017 et ayant cessé en 2017, préciser le taux d'impôt sur les sociétés appliqué et la ventilation éventuelle entre les deux taux en annexe libre de la liasse fiscale (cf. les précisions portées sur la notice du formulaire n° 2065-SD, à la rubrique « NOUVEAUTÉS »).





## RELEVÉ DE FRAIS GÉNÉRAUX

ANNÉE \_\_\_\_\_ ou exercice

du 01012016

Désignation de l'entreprise SARI OCULAIRE CORSE

au 31122016

Adresse HAMEAU QUERCIOLO 20213 SORBO OCOGNANO

## A - FRAIS ALLOUÉS DIRECTEMENT OU INDIRECTEMENT AUX PERSONNES LES MIEUX RÉMUNÉRÉES : v. notice ①

NOM, PRÉNOM ET EMPLOI OCCUPÉ					ADRESSE COMPLETE			
1								
2								
3								
4								
5								
6								
7								
8								
9								
10								

RÉMUNÉRATIONS DIRECTES OU INDIRECTES (dans l'ordre du tableau ci-dessus)					Frais de voyages et de déplacements (v. notice ⑥)	DÉPENSES ET CHARGES AFFÉRENTES		TOTAL DES COLONNES 5 à 8
Montant des rémunérations de toute nature (v. notice ②)	Montant des indemnités et allocations diverses (v. notice ③)	Valeur des avantages en nature (v. notice ④)	Montant des remboursements de dépenses à caractère personnel (v. notice ⑤)	TOTAL DES COLONNES 1 à 4		aux véhicules et autres biens (v. notice ⑦)	aux immeubles non affectés à l'exploitation (v. notice ⑧)	
1	2	3	4	5	6	7	8	9
1								
2								
3								
4								
5								
6								
7								
8								
9								
10								
**								

\*\* TOTAUX

B - AUTRES FRAIS		10
Cadeaux de toute nature, à l'exception des objets conçus spécialement pour la publicité, et dont la valeur unitaire ne dépasse pas 65 € par bénéficiaire (toutes taxes comprises)		
Frais de réception, y compris les frais de restaurant et de spectacles, qui se rattachent à la gestion de l'entreprise et dont la charge lui incombe normalement		
<b>Total</b>		

C - ÉLÉMENTS DE RÉFÉRENCE (v. notice ⑩) :			
Total des dépenses		Bénéfices imposables ⑪	
- de l'exercice (total col.9 + total col.10)	⑫	- de l'exercice	⑬
- de l'exercice précédent	⑭	- de l'exercice précédent	⑮
Nom et qualité du signataire		A SORBO OCOGNANO le _____	
		Signature,	

Les montants sont arrondis à l'unité la plus proche.

Désignation de l'entreprise SARL OCULAIRE CORSE Néant  \*

Adresse de l'entreprise HAMEAU QUERCIOLO 20213 SORBO OCOGNANO

Numéro SIRET \* 

3	5	2	3	0	6	4	9	2	0	0	0	1	3
---	---	---	---	---	---	---	---	---	---	---	---	---	---

Durée de l'exercice en nombre de mois \* 

1	2
---	---

 Durée de l'exercice précédent \* 

1	2
---	---

EXEMPLAIRE A CONSERVER PAR LE DECLARANT

				Exercice N clos le		Exercice N-1 clos le		
				3 1 1 2 2 0 1 6		3 1 1 2 2 0 1 5		
<b>ACTIF</b>		Brut	Amortissements - Provisions	Net	Net			
		1	2	3	4			
ACTIF IMMOBILISE	Immobilisations incorporelles	010	012					
	Fonds commercial *							
	Autres *	014	016					
	Immobilisations corporelles *	028	030					
	Immobilisations financières * (1)	040	042	76	76	76	76	
	<b>Total I (5)</b>	<b>044</b>	<b>048</b>	<b>76</b>	<b>76</b>	<b>76</b>	<b>76</b>	
STOCKS ACTIF CIRCULANT	Matières premières, approvisionnements, en cours de production *	050	052					
	Marchandises *	060	062	3 350	3 350	3 500	3 500	
	Avances et acomptes versés sur commandes	064	066					
	Créances (2)	Clients et comptes rattachés*	068	070				
		Autres * (3)	072	074				9
	Valeurs mobilières de placement	080	082					
	Disponibilités	084	086	97	97	105	105	
	Charges constatées d'avance *	092	094					
		<b>Total II</b>	<b>096</b>	<b>098</b>	<b>3 447</b>	<b>3 447</b>	<b>3 614</b>	<b>3 614</b>
		<b>Total général (I+II)</b>	<b>110</b>	<b>112</b>	<b>3 523</b>	<b>3 523</b>	<b>3 690</b>	<b>3 690</b>

				Exercice N NET		Exercice N-1 NET		
				1		2		
<b>PASSIF</b>								
CAPITAUX PROPRES	Capital social ou individuel *	120	120	7 622	7 622	7 622	7 622	
	Ecarts de réévaluation	124	124					
	Réserve légale	126	126					
	Réserves réglementées*	130	130					
	Autres réserves (dont réserve relative à l'achat d'oeuvres originales d'artistes vivants *)	131	132					
	Report à nouveau	134	134	(14 217)	(13 510)	(13 510)	(13 510)	
	Résultat de l'exercice	136	136	(490)	(707)	(707)	(707)	
	Provisions réglementées	140	140					
		<b>Total I</b>	<b>142</b>	<b>142</b>	<b>(7 084)</b>	<b>(6 594)</b>	<b>(6 594)</b>	<b>(6 594)</b>
	Provisions pour risques et charges	154	154					
DETTES (4)	Emprunts et dettes assimilées	156	156					
	Avances et acomptes reçus sur commandes en cours	164	164					
	Fournisseurs et comptes rattachés *	166	166					
	Autres dettes (dont comptes courants d'associés de l'exercice N : .....	169	172	10 544	10 607	10 284	10 284	
	Produits constatés d'avance	174	174					
	<b>Total III</b>	<b>176</b>	<b>176</b>	<b>10 607</b>	<b>10 284</b>	<b>10 284</b>	<b>10 284</b>	
	<b>Total général (I + II + III)</b>	<b>180</b>	<b>180</b>	<b>3 523</b>	<b>3 523</b>	<b>3 690</b>	<b>3 690</b>	

RENVIS	(1) Dont immobilisations financières à moins d'un an	193	(4) Dont dettes à plus d'un an	195
	(2) Dont créances à plus d'un an	197	(5) Coût de revient des immobilisations acquises ou créées au cours de l'exercice *	182
	(3) Dont comptes courants d'associés débiteurs	199	Prix de vente hors TVA des immobilisations cédées au cours de l'exercice *	184

\* Des explications concernant cette rubrique figurent dans la notice n° 2033-NOT.

Formulaire obligatoire (article 302 Septies A du Code Général des Impôts)		Désignation de l'entreprise <u>SARL OCULAIRE CORSE</u>						Exercice N clos le						Néant		*
A - RÉSULTAT COMPTABLE		L3 1 1 2 2 0 1 6 J						L3 1 1 2 2 0 1 5 J								*
PRODUITS D'EXPLOITATION	Ventes de marchandises *			209			210	280				140				
	Production vendue	} biens	} dont export et livraisons intracommunautaires	215			214									
				217			218									
	Production stockée *	(Variation du stock en produits intermédiaires, produits finis et en cours de production)						222								
	Production immobilisée *							224								
	Subventions d'exploitation reçues							226								
	Autres produits							230								
	Total des produits d'exploitation hors T.V.A. (I)						232	280				140				
	CHARGES D'EXPLOITATION	Achats de marchandises * (y compris droits de douane)							234							
Variation de stock (marchandises) *								236	150				200			
Achats de matières premières et autres approvisionnements * (y compris droits de douane)								238								
Variation de stock (matières premières et approvisionnement) *								240								
Autres charges externes * :		(dont crédit bail : - mobilier - immobilier)						242	353				362			
Impôts, taxes et versements assimilés		(dont taxe professionnelle CFE et CVAE *)		243	267		244	267				277				
Rémunérations du personnel *								250								
Charges sociales (cf. renvoi 380)								252								
Dotations aux amortissements *								254								
Dotations aux provisions								256								
Autres charges		} dont provisions fiscales pour implantations commerciales à l'étranger *	} dont cotisations versées aux organisations syndicales et professionnelles	259			262							0		
	260															
Total des charges d'exploitation (II)						264	770				840					
<b>1 - RÉSULTAT D'EXPLOITATION (I - II)</b>						270	(490)				(700)					
PRODUITS ET CHARGES DIVERS	Produits financiers							(III)	280							
	Produits exceptionnels							(IV)	290							
	Charges financières							(V)	294							
	Charges exceptionnelles	} dont amortissement des souscriptions dans des PME innovantes (art 217 octies)	} dont amortissement exceptionnel de 25% des constructions nouvelles (art 39 quinquies D)	347			300					7				
				348												
	Impôts sur les bénéfices *							(VII)	306							
<b>2 - BÉNÉFICE OU PERTE : Produits (I+III+IV) - Charges (II+V+VI+VII)</b>						310	(490)				(707)					
<b>B - RÉSULTAT FISCAL</b>		Reporter le bénéfice comptable col. 1, le déficit comptable col. 2														
Régularisations	Rémunérations et avantages personnels non déductibles *							316								
	Amortissements excédentaires (art. 39-4 C.G.I.) et autres amortissements non déductibles							318								
	Provisions non déductibles *							322								
	Impôts et taxes non déductibles * (cf. page 7 de la notice 2033.not)							324								
	Divers*, dont intérêts excédentaires des cptes-cts d'associés	247			écarts de valeurs liquidatives sur OPCVM*	248			330							
	Fraction des loyers versés dans le cadre d'un crédit bail immobilier et de levée d'option			(Part de loyers dispensés de réintégration)	249			251								
	Charges afférentes à l'activité relevant du régime optionnel de taxation au tonnage des entreprises de transport maritime							998								
	Résultat fiscal afférent à l'activité relevant du régime optionnel de taxation au tonnage des entreprises de transport maritime							999								
	Produits afférents à l'activité relevant du régime optionnel de taxation au tonnage des entreprises de transport maritime									997						
Déductions	Entreprise nouvelles (44. sexties)	986			Zone franche urbaine (44. octies et octies A)	987			Zones de revitalisation rurales (44. quinquies)	138			342			
	Reprise d'entreprises en difficulté (44. septies)	981			Jeune entreprise innovante (44. sexties A)	989			Bassins d'emploi à redynamiser (art. 43 duodecies)	991						
	Divers dont ZFA (44. quaterdecies)	345			Investissements outre-mer	344			Créance due au report en arrière du déficit	346						
	"Déduction exceptionnelle (art 39 decies)"						655							350		
	<b>RÉSULTAT FISCAL AVANT IMPUTATION DES DÉFICITS ANTÉRIEURS</b>						Bénéfice col. 1			Bénéfice col. 1			352	490		
Déficits	Déficit de l'exercice reporté en arrière : (Entreprises I.S. seulement)						356									
	Déficits antérieurs reportables : * .....1.4...2.0.8 dont imputés sur le résultat :												360			
<b>RÉSULTAT FISCAL APRES IMPUTATION DES DÉFICITS</b>						Bénéfice col. 1			Bénéfice col. 1			370	490			

EXEMPLAIRE A CONSERVER PAR LE DECLARANT

QUADRATUS informatique



Formulaire obligatoire (article 302 Septies  
A bis du Code Général des Impôts)

Désignation de l'entreprise : SARL OCULAIRE CORSE

Néant  \*

EXEMPLAIRE A CONSERVER PAR LE DECLARANT

I	IMMOBILISATIONS	Valeur brute des immobilisations au début de l'exercice		Augmentations		Diminutions		Valeur brute des immobilisations à la fin de l'exercice		Réévaluation légale *
		ACTIF IMMOBILISÉ								Valeur d'origine des immobilisations en fin d'exercice
Immobilisations incorporelles	Fonds commercial	400		402		404		406		
	Autres	410		412		414		416		
Immobilisations corporelles	Terrains	420		422		424		426		
	Constructions	430		432		434		436		
	Installations techniques, matériel et outillage industriels	440		442		444		446		
	Installations générales, agencements divers	450		452		454		456		
	Matériel de transport	460		462		464		466		
	Autres immobilisations corporelles	470		472		474		476		
	Immobilisations financières	480	76	482		484		486	76	76
	<b>TOTAL</b>	490	76	492		494		496	76	76
II	AMORTISSEMENTS	Montant des amortissements au début de l'exercice		Augmentations : dotations de l'exercice		Diminutions : amortissements afférents aux éléments sortis de l'actif et reprises		Montant des amortissements à la fin de l'exercice		
	IMMOBILISATIONS AMORTISSABLES									
Immobilisations corporelles	Immobilisations incorporelles	500		502		504		506		
	Terrains	510		512		514		516		
	Constructions	520		522		524		526		
	Installations techniques, matériel et outillage industriels	530		532		534		536		
	Installations générales, agencements, aménagements divers	540		542		544		546		
	Matériel de transport	550		552		554		556		
	Autres immobilisations corporelles	560		562		564		566		
	<b>TOTAL</b>	570		572		574		576		
III	PLUS-VALUES, MOINS-VALUES	(19%, 15% et 0% pour les entreprises à l'IS, 16% pour les entreprises à l'IR) (Si ce cadre est insuffisant, joindre un état du même modèle)								
Nature des immobilisations cédées virées de poste à poste, mises hors service ou réintégrées dans le patrimoine privé y compris les produits de la propriété industrielle.	1	2	3	4	5					
	6	7	8	9	10					
Immobilisations	Valeur d'actif *	Amortissements *	Valeur résiduelle	Prix de cession *	Plus ou moins-values					
	①	②	③	④	Court terme *	Long terme				
					⑤	19 % ⑥	15 % ou 16 % ⑦	0 % ⑧		
1										
2										
3										
4										
5										
6										
7										
8										
9										
10										
<b>TOTAL</b>	578	580	582	584	586	581	587	589		
	Plus-values taxables à 19 % (1)		579	Régularisations	590	583	594	595		
	Résultat net de la concession et de la sous-concession de licences d'exploitation de droits de la propriété industrielle bénéficiant du régime des plus-values à long terme (CGI art 39 terdecies)						591			
	<b>TOTAL</b>				596	585	597	599		

\* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2033-NOT.

(1) Les plus-values sont imposables au taux de 19 % en application des articles 238 bis JA, 210 E et 208 C du CGI. Joindre un état établi selon le même modèle, indiquant les modalités de calcul de ces plus-values.

4

RELEVÉ DES PROVISIONS - AMORTISSEMENTS DÉROGATOIRES - DÉFICITS REPORTABLES - CRÉDITS D'IMPÔTS

Formulaire obligatoire (article 302 Septies A bis du Code Général des Impôts)

Désignation de l'entreprise : SARL OCULAIRE CORSE

Néant  \*

I RELEVÉ DES PROVISIONS - AMORTISSEMENTS DÉROGATOIRES

A		NATURE DES PROVISIONS		Montant au début de l'exercice		AUGMENTATIONS : dotations de l'exercice		DIMINUTIONS : reprises de l'exercice		Montant à la fin de l'exercice	
Provisions réglementées	Amortissements dérogatoires	600		602		604		606			
	Dont majorations exceptionnelles de 30 %	601		603		605		607			
	Autres provisions réglementées	610		612		614		616			
Provisions pour risques et charges		620		622		624		626			
Provisions pour dépréciation	Sur immobilisations	630		632		634		636			
	Sur stocks et en cours	640		642		644		646			
	Sur clients et comptes rattachés	650		652		654		656			
	Autres provisions pour dépréciation	660		662		664		666			
TOTAL		680		682		684		686			

B MOUVEMENTS AFFECTANT LA PROVISION POUR AMORTISSEMENTS DÉROGATOIRES				
	Dotations		Reprises	
Immob. incorporelles	700		705	
Terrains	710		715	
Constructions	720		725	
Inst. techniques matériel et outillage	730		735	
Inst. générales agenc. am. divers	740		745	
Matériel de transport	750		755	
Autres immobilisations corporelles	760		765	
TOTAL	770		775	

C VENTILATION DES DOTATIONS AUX PROVISIONS ET CHARGES A PAYER NON DÉDUCTIBLES POUR L'ASSIETTE DE L'IMPOT (Si le cadre C est insuffisant, joindre un état du même modèle)			
1	Indemnités pour congés à payer, charges sociales et fiscales correspondantes		
2			
3			
4			
5			
6			
7			
Total à reporter ligne 322 du tableau n° 2033 B			780

II DÉFICITS REPORTABLES			
Déficits restant à reporter au titre de l'exercice précédent (1)	982	14	208
Déficits imputés	983		
Déficits reportables	984	14	208
Déficits de l'exercice	860		490
Total des déficits restant à reporter	870	14	698

III DÉFICITS PROVENANTS DE L'APPLICATION DU 209C			
Résultat déficitaire relevant de l'article 209C du CGI		995	
Déficits étrangers des PME antérieurement déduits (art. 209C du CGI)		996	
IV DISTRIBUTIONS SOUMISES L'ARTICLE 235 TER ZCA			
Montant total des sommes distribuées devant donner lieu au paiement de la contribution prévue à l'article 235 ter ZCA au titre de l'exercice		129	
V ENTREPRISES DE TRANSPORT INSCRITES AU REGISTRE DES TRANSPORTS (L3113-1 et L3211-1 du Code des Transports)		800	<input type="checkbox"/>

VI DIVERS			
Primes et cotisations complémentaires facultatives	381		
Cotisations personnelles obligatoire de l'exploitant *	380		
N° du centre de gestion agréé	388		
Montant de la TVA collectée	374		56
Montant de la TVA déductible sur biens et services (sauf immobilisations)	378		
Montant des prélèvements personnels de l'exploitant	399		
Aides perçues ayant donné droit à la réduction d'impôt prévue au 4 de l'article 238 bis du CGI pour l'entreprise donatrice	398		
Montant de l'investissement qui a donné lieu à amortissement exceptionnel chez l'entreprise investisseur dans le cadre de l'article 217 octies du CGI	397		

EXEMPLAIRE A CONSERVER PAR LE DECLARANT

QUADRATUS Informatique

(1) Cette case correspond au montant porté lignes 870 du tableau 2033D déposé au titre de l'exercice précédent.  
 \* Des explications concernant cette rubrique figurent dans la notice n° 2033-NOT.

N° de dépôt

(liste des personnes ou groupements de personnes de droit ou de fait  
détenant directement au moins 10 % du capital de la société)

1
1

(1) Néant  \*

EXERCICE CLOS LE 3 1 1 2 2 0 1 6

N° SIRET 3 5 2 3 0 6 4 9 2 0 0 0 1 3

DÉNOMINATION DE L'ENTREPRISE SARL OCULAIRE CORSE

ADRESSE (voie) HAMEAU QUERCIOLO

CODE POSTAL 20213 VILLE SORBO OCOGNANO

NOMBRE TOTAL D'ASSOCIÉS OU ACTIONNAIRES PERSONNES MORALES DE L'ENTREPRISE	901		NOMBRE TOTAL DE PARTS OU D' ACTIONS CORRESPONDANTES	902	
NOMBRE TOTAL D'ASSOCIÉS OU ACTIONNAIRES PERSONNES PHYSIQUES DE L'ENTREPRISE	903		NOMBRE TOTAL DE PARTS OU D' ACTIONS CORRESPONDANTES	904	

## I - CAPITAL DÉTENU PAR LES PERSONNES MORALES :

Forme juridique  Dénomination N° SIREN (si société établie en France)  % de détention  Nb de parts ou actions Adresse : N°  Voie Code postal  Commune  Pays Forme juridique  Dénomination N° SIREN (si société établie en France)  % de détention  Nb de parts ou actions Adresse : N°  Voie Code postal  Commune  Pays Forme juridique  Dénomination N° SIREN (si société établie en France)  % de détention  Nb de parts ou actions Adresse : N°  Voie Code postal  Commune  Pays Forme juridique  Dénomination N° SIREN (si société établie en France)  % de détention  Nb de parts ou actions Adresse : N°  Voie Code postal  Commune  Pays 

## II - CAPITAL DÉTENU PAR LES PERSONNES PHYSIQUES :

Titre (2)  Nom patronymique  Prénom(s) Nom marital  % de détention  Nb de parts ou actions Naissance : Date  N° Département  Commune  Pays Adresse : N°  Voie Code postal  Commune  Pays Titre (2)  Nom patronymique  Prénom(s) Nom marital  % de détention  Nb de parts ou actions Naissance : Date  N° Département  Commune  Pays Adresse : N°  Voie Code postal  Commune  Pays 

(1) Lorsque le nombre d'associés excède le nombre de lignes de l'imprimé, utiliser un ou plusieurs tableaux supplémentaires. Dans ce cas, il convient de numéroter chaque tableau en haut et à gauche de la case prévue à cet effet et de porter le nombre total de tableaux souscrits en bas à droite de cette même case.

(2) Indiquer : M pour Monsieur, MME pour Madame, MLE pour Mademoiselle.

\* Des explications concernant cette rubrique figurent dans la notice n° 2033-NOT.

EXEMPLAIRE A CONSERVER PAR LE DECLARANT

# **SARL STE OCULAIRE CORSE**

Société à responsabilité limitée  
au capital de 7 622,45 Euros  
**Siège social** : SORBO OCAGNANO

20213 SORBO OCAGNANO  
**R.C.S** : BASTIA B 352 306 492

-----

## **PROCES-VERBAL DE L'ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE ANNUELLE DU 30/06/2017**

Le 30/06/2017,  
à 11 H,

Monsieur Patrick MORACCHINI, détenant 75 parts sociales,  
Monsieur Alexandre MORACCHINI, détenant 250 parts sociales,  
Madame Anne Marie MORACCHINI, détenant 75 parts sociales,

associés de la société **SARL STE OCULAIRE CORSE**, se sont réunis en Assemblée Générale Ordinaire, au siège social, sur convocation de la gérance.

Il est établi une feuille de présence signée par les associés présents à laquelle sont annexés les pouvoirs des associés représentés.

Monsieur Alexandre MORACCHINI, préside la séance en qualité de Gérant associé.

Le Président constate que les associés présents ou représentés possèdent plus de la moitié des parts composant le capital social et qu'en conséquence l'Assemblée peut valablement délibérer.

Le Président dépose sur le bureau et met à la disposition de l'Assemblée :

- les copies des lettres de convocation ;
- la feuille de présence ;
- le rapport de gestion de la gérance ;
- l'inventaire et les comptes annuels de l'exercice clos le 31/12/2016 ;
- le rapport spécial de la gérance sur les conventions visées à l'article L. 223-19 du Code de commerce ;
- le texte des questions écrites adressées par les associés dans les conditions légales ;
- le texte des projets de résolutions.

Le Président déclare que les documents et renseignements prévus par les dispositions législatives et réglementaires ont été adressés aux associés ou tenus à leur disposition au siège social pendant le délai fixé par lesdites dispositions.

L'Assemblée sur sa demande lui donne acte de sa déclaration et reconnaît la validité de la convocation.

Puis le Président rappelle que l'Assemblée est réunie à l'effet de délibérer sur l'ordre du jour suivant :

- Rapport de gestion sur l'activité de la société et sur les comptes annuels de l'exercice clos le 31.12.16
- Approbation des comptes de l'exercice clos le 31.12.16 et affectation des résultats,
- Rapport spécial du gérant sur les conventions visées à l'article 50 de la loi du 24 juillet 1966,
- Quitus à la gérance,

AM

PM



AG

Le Président donne lecture :

- du rapport de gestion de la gérance,
- du rapport spécial sur les conventions visées à l'article L. 223-19 du Code de commerce.

Le Président ouvre la discussion.

Le Président répond d'abord aux questions écrites des associés.

Personne ne demandant la parole, le Président met successivement aux voix les résolutions inscrites à l'ordre du jour.

### **Résolution n° 1**

L'Assemblée Générale, après avoir entendu la lecture du rapport de gestion de la gérance sur l'activité de la société et les comptes annuels de l'exercice clos le 31/12/2016 approuve ledit rapport de gestion ainsi que l'inventaire et les comptes annuels de l'exercice clos le 31/12/2016 lesquels font apparaître **une perte** de **-490** Euros.

En conséquence, l'Assemblée Générale donne quitus entier et sans réserve à la gérance de l'exécution de son mandat pour l'exercice écoulé.

Cette résolution mise aux voix, est adoptée à l'unanimité.

### **Résolution n° 2**

L'Assemblée entérine les comptes de l'exercice clos le **31/12/2016** faisant ressortir **une perte** de **-490** Euros.

L'Assemblée décide d'affecter le résultat de **- 490** Euros, de la façon suivante :

- Au report à nouveau pour un montant de **-490** Euros. Il passera ainsi de **-14 217** Euros, à la somme de **-14 707** Euros après affectation.

L'assemblée Générale prend acte qu'il n'a pas été distribué de dividende au titre des trois derniers exercices.

L'Assemblée Générale constate que du fait de cette affectation, les capitaux propres de la Société deviennent inférieurs à la moitié du capital social. En conséquence, les associés devront dans les quatre mois à compter de ce jour décider s'il y a lieu à dissolution de la Société.

Cette résolution mise aux voix, est adoptée à l'unanimité.

### **Résolution n° 3**

L'Assemblée Générale, après avoir entendu la lecture du rapport mentionnant l'absence de conventions de la nature de celles visées à l'article L. 223-19 du Code de commerce, en prend acte purement et simplement.

Cette résolution mise aux voix, est adoptée à l'unanimité.

### **Résolution n° 4**

L'Assemblée Générale confère tous pouvoirs au porteur d'une copie ou d'un extrait du présent procès-verbal à l'effet d'accomplir toutes les formalités légales.

Cette résolution mise aux voix, est adoptée à l'unanimité.

Plus rien n'étant à l'ordre du jour, la séance est levée.

De tout ce que dessus il a été dressé le présent procès-verbal qui, après lecture, a été signé par le Président de séance et par tous les associés présents.

La Gérance



Les Associés

